



Demande informations sur les successions françaises à l'étranger

Par **Perleruby40**, le **07/08/2009** à **17:40**

Bonjour,

Mon père âgé de 62ans vient de m'annoncer son prochain mariage (février 2010)à Cuba avec une jeune fille (24 ans) de là-bas. Il m'annonce qu'il va faire un contrat de mariage pour la maison et l'argent afin que je conserve (je suis fille unique âgée de 35 ans) mon héritage.

Quelles sont les conséquences de cet union, que doit-je faire pour me protéger et que va-t-il se passer si un enfant vient à naître ?